

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SEJOURS

Organisateur: IM035100041 - Morvan Fils Voyages S.A.S (désignée par MFV).

Siège social situé au 24 rue de Moka, BP 30651, 35406 SAINT-MALO Cédex

S.A.S au capital de 132 500 € - R.C St-Malo 78 B 20

SIRET 312 213 499 00030 - CODE NAF 7911Z

N° TVA Intracommunautaire 703 122 134 99.

Agence garantie financièrement par ATRADIUS, 159 rue Anatole France, CS150118, 92596, LEVALLOIS PERRET CEDEX sous le contrat N° **376259**.

Morvan Fils Voyages SAS a souscrit auprès de AVISA ASSURANCES, via son Agent Général SARL AGASSUR, 22 rue Jean Eudes, BP 30299, Place de la République, 14014 CAEN CEDEX 1, le contrat N° **77606233** garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Morvan Fils Voyages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. MFV vous recommande de prendre connaissance, avant toute inscription, des conditions et informations suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET ET PORTEE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales régissent les ventes effectuées par MORVAN FILS VOYAGES, des séjours au sens du Code du Tourisme.

L'achat des forfaits MORVAN FILS VOYAGES entraîne l'entière adhésion du client à ces conditions générales de vente et l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions. Les présentes conditions font partie intégrante du contrat de vente.

ARTICLE 2 : CONDITIONS SPÉCIALES DE TRANSPORT

Le transporteur se réserve le droit en cas de fait indépendant de sa volonté ou contrainte technique d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, avec une diligence raisonnable.

Le transport maritime étant dépendant des conditions météorologiques, de l'intensité du trafic, des formalités de police et douanières, et de tout incident inopiné, il appartient au client de prendre un certain nombre de précautions et de prévoir un délai minimum de 2 heures pour les connexions maritimes et ferroviaires ou autres au départ ou à l'arrivée à St Malo ou Cherbourg. Aucun remboursement ne sera effectué si ce délai n'est pas respecté.

Conditions médicales et femmes enceintes : Voyager en mer alors que le climat est peu favorable peut s'avérer stressant, désagréable voire à risque pour les personnes à santé fragile ou dans un état de santé fragilisée en cas de maladie. Les personnes souffrant d'une maladie ou susceptibles d'en avoir, les femmes dont la grossesse est à risque et/ou de plus de 28 semaines, doivent en informer la compagnie au moment de la réservation. Un certificat médical de moins de 48 heures est exigé et doit préciser de manière spécifique une absence de risque pour voyager par bateau. Condor Ferries n'acceptera pas les femmes enceintes de plus de 34 semaines à la date de départ. En tout état de cause, l'embarquement reste soumis à l'approbation finale du Capitaine en fonction des conditions de navigation le jour du départ, et la compagnie ne pourra être tenue responsable de toute perte, dommage ou dépense résultant de ce refus.

ARTICLE 3 : CONVOCATION AU DEPART CONDOR FERRIES

Convocation au Terminal Ferry du Naye à St-Malo et Gare Maritime Transmanche à Cherbourg pour les départs Condor Ferries : une heure avant le départ pour les passagers motorisés et pour les passagers piétons. En cas de non-présentation à l'horaire de convocation au départ, le voyage ne sera en aucun cas remboursé.

ARTICLE 4 - FORMALITES

Les voyageurs (adultes, enfants et bébés) doivent être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé nécessaires à l'exécution du voyage. Leur accomplissement et les frais en résultant incombent seul au client.

A destination des Iles Anglo-Normandes et de la Grande-Bretagne sont exigés pour les ressortissants français adultes et enfants :

- seul le passeport en cours de validité est admis depuis le 01/10/2021.

- prévoir le livret de famille si le nom de famille des enfants est différent de celui d'un des parents voyageant. Pour les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents, une autorisation de sortie de territoire (document Cerfa à remplir, voir ci-après. <https://www.servicpublic.fr/particuliers/vosdroits/F1359>) est exigée en plus du passeport.

Nous ne pouvons en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant du refus ou du retard dans la délivrance des documents nécessaires à l'entrée dans le pays.

PROTOCOLE SANITAIRE SPECIFIQUE COVID-19 (évolutif selon les conditions en vigueur en France et sur les îles, et il est fortement conseillé de consulter les sites gouvernementaux indiqués ci-après) :

France: départ et retour vers la France <https://uk.ambafrance.org/Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni>

Jersey: protocole en cours sur www.gov.je/jerseytravel

Guernesey : protocole en cours sur <https://covid19.gov.gg/guidance/travel>

ARTICLE 5 - DELAI DE RESERVATION

Le délai minimum entre la réservation et le jour de départ est de 48 heures, tout particulièrement pour les réservations sur notre site Internet. A moins de 48 heures du départ, nous vous invitons à appeler nos hôtesse au 0825 135 135 (0,15€ /mn), à réserver dans votre agence de voyages ou à nos comptoirs à Saint-Malo ou Cherbourg.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

6.1 - Conditions d'inscription.

Toute personne achetant un séjour MFV ou toute autre prestation, doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter. Toute personne concluant un contrat électronique avec MFV garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les personnes inscrites sur le même dossier.

Le client doit informer MFV préalablement à toute réservation, de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le déroulement du transport (personne à mobilité réduite avec ou sans fauteuil roulant, maladie, grossesse, transport d'un animal etc.).

6.2 – Inscription

L'inscription, y compris lorsqu'elle comporte des prestations dont la disponibilité est en demande, engage définitivement le client qui ne peut annuler le contrat que dans les conditions de l'article 13 ci-après. La disponibilité des prestations fait systématiquement l'objet d'une vérification de la part de MFV. Si MFV fait part au client de l'indisponibilité de la prestation ou si elle ne confirme pas sa disponibilité dans un délai de 8 jours à compter de l'inscription, le contrat sera caduc et le règlement éventuellement versé, sera remboursé au client.

6.3 - Absence de droit de rétractation.

Le client n'a pas de faculté de rétractation une fois le contrat conclu, même dans le cadre d'une vente à distance (articles L121-16-1 et L.121-21-8 du Code de la Consommation).

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT

Le règlement total du voyage se fait au moment de la réservation.

ARTICLE 8 – MOYENS DE PAIEMENT

En ligne, Les cartes bancaires acceptées sont la carte bleue, Visa, Eurocard Mastercard et American Express.

Au comptoir Condor Ferries, le règlement peut se faire par carte bancaire, par chèque, ou en espèces dans les limites autorisées par la loi.

ARTICLE 9 - PRIX

Le caractère forfaitaire de nos prix comprend exclusivement un ensemble de prestations décrites dans nos programmes et tableaux de prix. Les prix ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement au port de départ ni les services postérieurs à l'arrivée au port de retour ainsi que les boissons et les dépenses à caractère personnel.

Nos prix sont indiqués à partir de et T.C.C. (toutes charges comprises). Les séjours sur les Iles Anglo-normandes sont exonérés de TVA.

Réductions enfants hôtels :

S'ils partagent la chambre de 2 adultes

- Moins de 4 ans : sur demande selon l'hôtel obtenu.

- Moins de 12 ans : réduction forfaitaire de 30% sur le tarif adulte piéton.

S'ils ne partagent pas la chambre de 2 adultes

- Par Condor Ferries pour les moins de 16 ans: - 25€ sur le tarif adulte piéton .

Réservation et règlement des repas des enfants. En règle générale, les repas des plus petits sont réservés et payés directement à l'hôtel. Les conditions de chaque hôtel sont mentionnées sur notre site Internet.

ARTICLE 10 – REVISION DU PRIX

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du Tourisme, MFV se réserve le droit de modifier jusqu'à 20 jours avant le départ, les prix à la hausse comme à la baisse pour tenir compte de variations significatives :

. Coût du transport lié notamment au coût des carburants.

. Redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports.

. Taux de change appliqué au voyage concerné (Euro vs Livre Sterling). La date à laquelle le taux a été pris en considération pour l'élaboration des tarifs séjours est le 09/12/2021.

En cas de hausse supérieure à 8% du prix total de la commande, le client peut annuler sans frais son séjour à condition de le notifier par écrit dans les 72 heures suivant la modification de tarif communiquée par MFV. A défaut, des frais d'annulation prévus à l'article 12 seront facturés au client.

ARTICLE 11 - MODIFICATION PAR LE CLIENT

Toute demande de modification de la commande initiale par le client est traitée en fonction des disponibilités. Elle doit être adressée par tout moyen écrit comportant un accusé réception à l'adresse suivante : Morvan Fils Voyages, Terminal Ferry du Naye, BP 30651, 35406 Saint-Malo Cédex. Seule la date de réception par MFV de cette demande sera prise en considération.

Toute modification émanant du client avant le départ n'entraînera aucun frais dans les cas suivants :

- . Pas de modification de date et heure de départ et retour.
- . Lieu de destination et d'hébergement sans changement.
- . Augmentation du nombre de participants.
- . Modification entraînant un supplément de prestation terrestre.

Toute autre modification n'entrant pas dans les cas mentionnés ci-dessus sera considérée comme une annulation et facturée selon les conditions de l'article 12 « Annulation par le client ».

ARTICLE 12 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Pour annuler sa commande, le client doit adresser par tout moyen écrit comportant un accusé réception à Morvan Fils Voyages, Terminal Ferry du Naye, BP 30651, 35406 Saint-Malo Cédex. Seule la date de réception par MFV de cette demande sera prise en considération pour le calcul des pénalités éventuellement dues par le client.

Dans tous les cas, lorsque le client ne se présente pas au départ, à l'embarquement ou à la première prestation aux heures et aux lieux mentionnés dans son carnet de voyage, ou si le client se trouve dans l'impossibilité de participer au voyage, notamment faute de présenter les documents nécessaires au voyage, (passeport, visa, ou autres), le voyage ne sera en aucun cas remboursé.

Le client peut annuler sa réservation sans frais avant le début du voyage si des circonstances exceptionnelles et inévitables, échappant au contrôle des parties et survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes, avérées et objectives, sur l'exécution du contrat. En cas d'annulation, la prime d'assurance n'est pas remboursable.

Toute annulation émanant du client entraîne la perception des frais suivants :

- . Plus de 30 jours avant le départ : 8 € par personne
- . De 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage
- . De 20 à 08 jours avant le départ : 40% du montant du voyage
- . De 07 à 02 jours avant le départ : 60% du montant du voyage
- . Moins de 02 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

A titre commercial, MFV offre l'assurance multirisque ASSUREVER (voir art. 19).

ARTICLE 13 - CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE :

Le client cédant doit impérativement informer l'agence vendeur de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables des frais ci-dessus et du paiement du solde du prix le cas échéant. La cession entraîne les frais suivants à acquitter par le client :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 15 € par personne
- moins de 30 jours avant le départ : 30 € par personne

ARTICLE 14 - MODIFICATION DU FAIT DE MORVAN FILS VOYAGES AVANT LE DEPART

Si, avant le départ, un événement extérieur, s'imposant à MFV au sens de l'article L. 211-13 du Code du tourisme, contraint MFV à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec le client, MFV avertira le client le plus rapidement possible par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, et lui proposera soit une modification du voyage, soit un voyage de substitution. Le client pourra alors, soit accepter la modification proposée, soit résouder le contrat. Le client qui opte pour la résiliation pourra obtenir le remboursement intégral des sommes versées dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat. Sauf indication contraire, le client devra faire part de sa décision (acceptation de la modification ou résiliation) dans un délai maximal de 7 jours à compter de réception de l'information précitée. À défaut de réponse dans ce délai, le client sera réputé avoir accepté la modification proposée.

ARTICLE 15 – ANNULATION DU FAIT DE MORVAN FILS VOYAGES AVANT LE DEPART

MFV peut annuler le voyage avant le départ et, à défaut de solution de remplacement au tarif en vigueur, rembourser l'intégralité des sommes versées sans être tenu à une indemnisation supplémentaire lorsque MFV est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans les autres cas, si MFV décide d'annuler le voyage ou le séjour avant le départ et si les parties ne parviennent pas à un accord amiable sur une modification du voyage, MFV remboursera le client de l'intégralité des sommes versées ainsi qu'une indemnisation égale à la pénalité que celui-ci aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait. Le cas échéant, MFV procédera aux remboursements dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les 14 jours au plus tard après la résolution du contrat.

ARTICLE 16 – CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET INEVITABLES

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des modifications du déroulement du séjour lorsque celles-ci sont induites par un cas de force majeure impliquant la sécurité des voyageurs. Il s'entend essentiellement par cas de force majeure, les mauvaises conditions météorologiques. En de telles circonstances, l'organisateur s'efforcera de rechercher les solutions propres à surmonter les difficultés apparues et apporter aide et assistance au client en difficulté. A cet effet, les coordonnées de notre service à St-Malo sont indiquées dans le carnet de voyage, ainsi que celles des contacts Condor Ferries à Jersey et Guernesey.

ARTICLE 17 - RESPONSABILITE

Lorsque le client constate la non-conformité d'un service de voyage, il doit la signaler au prestataire concerné pour que celui-ci puisse lui apporter une solution. Il doit aussi contacter notre service réservations à Saint-Malo au + (33) (0)2 99 40 78 10. Les coordonnées du service sont également inscrites sur les documents de voyage. Si MFV confirme l'existence de la non-conformité, elle y remédie, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés. Si elle n'y remédie pas, le client peut, soit y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires, soit réclamer une réduction du prix appropriée, augmentée s'il y a lieu d'une indemnisation complémentaire en cas de dommage distinct, effectivement subi et justifié.

Lorsqu'une part importante des services de voyage réservés ne peut être fournie, MFV propose, sans supplément de prix pour le client, d'autres prestations appropriées, si possible de qualité égale ou supérieure. Elle accorde une réduction de prix appropriée si les prestations proposées sont de qualité inférieure à celle spécifiée dans le contrat. Le client ne peut refuser les prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à celles prévues au contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

Dans le cas où s'il est impossible de proposer d'autres prestations, le client peut prétendre s'il y a lieu, à une réduction du prix appropriée, éventuellement augmentée d'une indemnisation complémentaire.

MFV sera exonéré de toute responsabilité lorsque la non-conformité, l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat de voyage est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et inévitable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

ARTICLE 18 - RÉCLAMATION

Toute réclamation pour défaillance dans l'exécution du contrat de voyage doit être constatée sur place et adressée dans les plus brefs délais par lettre recommandée avec accusé de réception à Morvan Fils Voyages, Terminal Ferry du Naye, BP 30651, 35406 Saint-Malo Cédex. Toutes les pièces justificatives doivent être jointes au courrier de réclamation.

Après avoir saisi le service clients, et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyages dont les coordonnées et modalités de saisine sont indiquées sur www.mtv.travel.

ARTICLE 19 - ASSURANCES

L'assurance annulation, bagages et l'assistance aux personnes et aux véhicules est **OFFERTE** à tous les clients ayant réservé un voyage à forfait (traversées et hôtel). Morvan Fils Voyages SAS offre le contrat multirisque N° 5342 de la compagnie ASSUREVER. Toutes les informations relatives à cette assurance sont disponibles sur simple demande et sur <http://sejours.condorferries.fr/fr/April>. Pour toute déclaration de sinistre ou demande d'assistance, le client doit effectuer les démarches auprès d' **ASSUREVER** via les coordonnées indiquées dans les conditions de l'assurance. Une franchise de 15€ par personne est appliquée par l'assureur en cas d'annulation toutes causes justifiées ou conditions météorologique empêchant la réalisation de la traversée, et de 30€ par dossier en cas de sinistre bagages.

ARTICLE 20 - PROMOTIONS ET OFFRES SPECIALES

Certaines promotions et offres spéciales peuvent être affichées sur le site Internet et/ou imprimées dans notre brochure «**Week-ends et séjours**», mais pour des raisons techniques ne peuvent se réserver en ligne. Notre centre d'appel au 0 825 135 135 (0,15€/mn) répond à toute demande d'information ou de réservation de ces offres.

Les promotions, réductions et offres spéciales ne sont pas cumulables.

ARTICLE 21 – DONNEES PERSONNELLES

La politique de Morvan Fils voyages, agent général Condor Ferries en matière de protection de la vie privée et informations sur les cookies est disponible sur notre site <https://www.condorferries.fr/protection-des-donnees>.

En application des Lois n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité des données le concernant (article 38 à 40 du RGPD).

Vous pouvez exercer votre droit en nous adressant votre demande à Morvan Fils Voyages, Terminal Ferry du Naye - BP 30651 - 35406 Saint-Malo Cédex.

ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE

Tout contrat conclu entre le client et Morvan Fils Voyages SAS est soumis au droit français.